

# Syndicat mixte du Pays d'Arles

Conseil syndical du 13 mars 2007

Nombre de conseillers  
En exercice : 54  
Dont 18 avec double  
délégation  
Et 18 avec simple  
délégation

Présents : 29 dont :  
Double délégation : 11  
Simple délégation : 7

Résultat des votes :  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Adoptée à l'unanimité**

## Etaient présents :

✕ Conseillers qui ont 1 voix : Hervé SCHIAVETTI, Régis GATTI, Jean MULNET, Gérard JOUVE, Maurice SAMBAIN, Guy OLIVIER  
✕ Secrétaire : Serge PORTAL

✕ Conseillers qui ont 2 voix : Raymond DIVOL (suppléant), Hervé CHERUBINI, Michel MOUCADEAU, Bernard REYNES, Max GILLES, Marie-Rose ROUX, Roland CHASSAIN, Jack SAUTEL, Jean-Louis VILLERMY, Michèle ALLARD, Guy FRUSTIE,

Avaient donné procuration : Rolland ROCHE, (double délégation), Jacques DEMARLE (double délégation), Gérard VOULAND (simple délégation), Patrice VULPIAN (simple délégation), Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (double délégation), Robert DEL TESTA (double délégation), Michel PECOUT (double délégation), Jean-Luc MASSON (simple délégation),

Etaient absents : Jean-Luc MASSON, Charles FABRE, Robert DEL TESTA, Rolland ROCHE, Jean BRUN, Michel FENARD, Pierre SANTOIRE, Christian CROUVOISIER, Jean-Hilaire SEVEYRAC, Gérard VOULAND, Gilbert TATON, Jacques DEMARLE, Jean-Pierre PASCAL, Yves PICARDA, Michel PECOUT, Patrice VULPIAN, Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

## **N° 2007.003 : DISPOSITIF D'ANIMATION DU PAYS, APPROBATION DES DEMANDES DE FINANCEMENT**



Rapporteur : Monsieur Régis GATTI

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2004 portant reconnaissance du périmètre Pays d'Arles,

**Vu**, l'arrêté préfectoral du 02 août 2005 portant création du Syndicat mixte du Pays d'Arles,

**Vu**, la délibération numéro 2006.017 du Conseil syndical du Pays d'Arles, par laquelle est transférée l'animation du pays de l'Association au Syndicat mixte du Pays d'Arles,

**Considérant**, le premier Contrat de Pays d'Arles approuvé le 24 décembre 2004 par lequel l'Etat et le Conseil régional Paca se sont engagés aux côtés du territoire dans le cadre du XII Contrat de Plan Etat-Région. dont sa gestion est assurée par un Comité de pilotage regroupant les signataires et un dispositif d'animation chargé de la mise en œuvre.

Par ailleurs, dans le cadre de la contractualisation pour la période 2007/2013, introduite par les Contrats de Projet Etat - Région, le Pays d'Arles entend élaborer un nouveau Contrat pour son territoire.

# Syndicat mixte du Pays d'Arles

A ce titre, il :

- Mobilise ses partenaires,
- Implique le Conseil de développement aux travaux des commissions,
- Décline dans un premier programme d'actions les enjeux (Cf. note Etat)
- Définit un dispositif pérenne d'animation et de coordination du Pays.

Afin de mener à bien cette démarche, le Syndicat mixte se réserve la possibilité, outre la participation de ses membres, de solliciter l'aide de l'Etat et du Conseil régional.

Je vous invite mes chers collègues à :

- **AUTORISER** Monsieur le Président à mener toutes négociations y compris financières concernant la gestion du dispositif d'animation,
- **SOLLICITER et ACCEPTER** des subventions auprès de l'Etat et du Conseil régional ainsi que tout autre organisme pouvant participer à ce dispositif,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous contrats, conventions ou autres documents devant intervenir avec les différents partenaires financiers concernant la gestion du dispositif,
- **PRECISER** que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX ESTADOPETEEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



Le Président